

CONFLUENCE

**18 APPARTEMENTS T2 ET T3
EN ACCESSION COOPÉRATIVE**



Composé de **deux bâtiments**, chaque ensemble abrite neuf logements aux **belles expositions**, conférant une dimension intimiste à cet ensemble résidentiel et une belle luminosité aux espaces de vie des logements. Les finitions en enduit ocre, bardage bois naturel, et toitures métalliques apportent une esthétique permettant à ce programme de s'intégrer parfaitement dans son environnement..



À l'intérieur, les **espaces optimisés, spacieux et baignés de lumière** ont été pensés pour favoriser le bien-être et apporter une ambiance chaleureuse.



L'aménagement extérieur quant à lui permet un **accès direct aux chemins piétons et aux espaces verts environnants**.

LES + DU PROGRAMME

Côté intérieur :

- Sols en parquet stratifié et carrelage (répartition selon les critères du logement)
- Salle d'eau équipée d'un meuble vasque avec tiroirs et d'un sèche-serviette
- Thermostat d'ambiance programmable pour régulation du chauffage
- Volets roulants électriques à commandes individuelles (sauf wc et salle d'eau avec volets manuels)
- Local commun partagé (dont l'usage sera défini en démarche participative)

Côté extérieur :

- Espace extérieur privatif pour chaque logement (terrasse ou balcon)
- Accès à la résidence sécurisé par badge et interphone Intratone
- Local vélo construit en partie en terre crue
- Jardin extérieur commun partagé

CONFLUENCE

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR HABITER OU INVESTIR



HABITER VOTRE RÉSIDENTE PRINCIPALE*

Avec le prêt à taux zéro, vous pouvez emprunter jusqu'à 50% du prix de votre appartement sans intérêt. Ce prêt immobilier est accordé sous conditions de ressources pour l'achat d'une résidence principale neuve aux acquéreurs qui n'ont pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années.

INVESTIR ET RÉDUIRE VOTRE FISCALITÉ

Grâce à la loi Pinel**, vous concrétisez votre projet d'investissement et vous constituez un patrimoine immobilier. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt en fonction de la durée de location de votre bien.



UN AN DE GESTION LOCATIVE OFFERT !

Bénéficiez de frais de gestion locative offerts pour toute signature d'un contrat de vente en investissement locatif avec Keredes ! Confiez-nous la gestion de votre bien gratuitement durant 12 mois !

*Sous conditions détaillées en agence commerciale. **Loi Pinel : voir conditions détaillées en agence commerciale. Le non-respect des conditions entraîne la perte des avantages fiscaux. Investir dans l'immobilier comporte des risques.

keredes.coop | 02 23 30 50 60
77 rue de l'Alma 35200 Rennes

keredes
L'IMMOBILIER COOPÉRATIF